



Harmonisation du cadre législatif phytosanitaire en Afrique centrale

Dans les pays d'Afrique centrale, une augmentation spectaculaire de la propagation des maladies et des ravageurs transfrontaliers au cours des dernières années a affecté les cultures vivrières, causant des pertes importantes aux agriculteurs et menaçant le commerce alimentaire et la sécurité nutritionnelle dans la sous-région. Dans le domaine phytosanitaire, les pays sont à des niveaux différents en termes de réglementations officielles, de compétences, de qualification des ressources humaines et d'infrastructures, ce qui n'est pas favorable à la protection contre les ravageurs et les maladies transfrontalières des plantes. Compte tenu de la disparité ou de l'inexistence des réglementations phytosanitaires dans les États de la CEMAC, la cohérence des politiques et des réglementations faciliterait le commerce entre ces pays et avec d'autres pays en dehors de la sous-région.

En tant que composante du programme phytosanitaire régional de la CEMAC, le but de ce PPG est de développer une proposition de projet dont l'objectif sera (i) d'appliquer l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) de la CIPV dans six pays bénéficiaires afin d'évaluer leur système phytosanitaire global, y compris leurs besoins en termes de mise à jour de leur législation phytosanitaire ; et (ii) de réaliser un programme d'harmonisation de la législation phytosanitaire au niveau sous-régional.

STDF/PPG/768

Status

On-going

Start Date

07/10/2021

End Date

06/10/2022

Project Value (US\$)

\$50,000

STDF Contribution (US\$)

\$50,000

Beneficiaries

Cameroun
République centrafricaine
Chad
Congo
Equatorial Guinea
Guinée
Gabon

Implementing Entities

Sylvestre Yamthieu

Partners

Pôle Régional de Recherche Appliquée au développement des Systèmes Agricoles d'Afrique centrale - PRASAC